



Association Polychromes

## REGLEMENT CONCOURS PHOTO 2011

### **Article 1 : LE THEME « Débauche et Sentiments »**

Pour la troisième année consécutive, l'Association Polychromes organise un concours et une manifestation sur la photographie contemporaine.

C'est un voyage dans la complexité des ressentis et des émotions auquel nous vous invitons cette année. Comment exposer l'intime, le sensible, au regard public ?

« L'ordre est le plaisir de la raison, mais le désordre est le délice de l'imagination ». *Paul Claudel*

### **Article 2 : CONDITIONS**

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure, photographe amateur, ou professionnel.

La participation est de 5 €

Les membres du jury et leur famille proche (enfants, parents, frères, sœurs) ne peuvent pas participer au concours.

Chaque participant pourra déposer au maximum 3 photographies dans le thème situé précédemment, mais ne pourra être primé qu'une seule fois.

Aucun signe distinctif ne doit apparaître au recto et au verso de la photographie.

Les participants s'engagent à fournir les négatifs sur demande des organisateurs.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

### **Article 3 : DEROULEMENT**

Les inscriptions seront ouvertes à compter du 15 mars 2011.

Chaque participant recevra un email de confirmation de son inscription au concours.

La date limite de dépôt des photographies est fixée au 30 juin 2011

Un jury pluridisciplinaire, composé notamment des parrains de la manifestation : Nath-Sakura et Marc Dubord, de photographes, et de membres organisateurs du présent concours se réunira en août 2011. Il attribuera trois prix parmi les participants. Un quatrième prix sera décerné par le vote du public, à l'issue de l'exposition. Ses décisions seront sans appel.

Les photographies seront jugées sur trois aspects : le respect du thème, la technique et l'originalité.

Les photographies sélectionnées seront publiées sur le site internet de Polychromes et seront présentées dans le cadre d'une exposition au sein d'un espace d'art à Nice au mois d'octobre 2011.

### **Article 3 : ENVOI ET FORMAT DES PHOTOGRAPHIES**

**Les photographies argentiques** doivent être envoyées ou déposées sous enveloppe, accompagnées d'un chèque de 5 € à l'ordre de « l'Association Polychromes », du bulletin de participation et de l'autorisation des personnes photographiées ci joints (cf.art. 5) à l'adresse suivante :

**Association Polychromes – Concours Photos 2011**

**c/o Centre LGBT**

**123, rue de Roquebillière**

**06300 NICE**

**Les photographies numériques** sont à envoyer à l'adresse mail :

**[concoursphoto@polychromes.fr](mailto:concoursphoto@polychromes.fr)**

Les travaux argentiques ou numériques, noir et blanc ou couleur seront acceptés et jugés par le jury de la même façon.

Le format attendu est de : 30 x 45cm. Les formats particuliers seront étudiés au cas par cas, dans la limite du raisonnable par rapport au format attendu.

Envoi mail : fichier : TIF, PSD, EPS, RAW, JPEG.

Les images doivent avoir une résolution minimum de 300 dpi.

### **Article 4 : DROITS DES TIERS**

Tout participant atteste sur l'honneur être l'auteur de la photographie transmise.

Les photographies représentant des personnes reconnaissables ou des lieux privés devront être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée ou de celles des parents si cette dernière est mineure (cf. Clause à faire signer par la personne reconnaissable sur la photo).

Toute photographie ne disposant pas de l'autorisation des personnes photographiées, ne pourra être admise.

Tout participant, qu'il soit lauréat du concours ou non, cède à l'association Polychromes la totalité des droits patrimoniaux relatifs à la photographie, à savoir les droits de reproduction, de représentation, d'édition et d'adaptation de la photographie. A ce titre il retournera à l'association Polychromes une déclaration sur l'honneur du participant, dûment signée.

Association culturelle – Loi 1901- Membre fondateur du Centre LGBT Côte d'Azur. [www.polychromes.fr](http://www.polychromes.fr)  
c/o Centre LGBT 123, rue de Roquebillière 06300 NICE. Tel 06 99 60 66 69

## **Article 5 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES**

En participant au concours, le photographe permet à l'association POLYCHROMES d'utiliser les clichés qu'elle aura réceptionnés lors du concours sur tous documents de communication concernant le Concours Photo et l'association elle-même, et ce pour une période de 2(deux) ans. Le nom de l'auteur sera stipulé sur chaque image utilisée. Ces supports n'étant pas destinés à la vente, aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Dans l'hypothèse d'une exploitation commerciale des clichés par l'association POLYCHROMES, un contrat sera alors signé entre l'auteur et l'association. Il stipulera le % de rémunération de part et d'autre en fonction de l'action commerciale retenue. L'exploitation commerciale des photographies ne servira qu'à la promotion et/ou la pérennisation du Concours Photo de l'association POLYCHROMES ".

Les photographies pourront faire l'objet d'autres expositions itinérantes.

## **Article 6 : RESPONSABILITE**

A réception des épreuves, les organisateurs en prendront le plus grand soin, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

### **Seront éliminées de la participation au concours :**

- Toute photographie réceptionnée après la date de clôture.
- Toute photographie non conforme aux données du concours.
- Toute photographie présentant un aspect litigieux (plagiat, antériorité, contrefaçon, photos à caractère pornographique, raciste...)

## **Article 7 : PALMARES**

Le palmarès sera prononcé en public, lors du vernissage de l'exposition de l'ensemble des photographies sélectionnées.

Les auteurs des photographies primées seront récompensés par les lots suivants :

Grand prix : Le Moya du concours photo de Polychromes. (Trophée réalisé par Moya).

Prix du jury : Une digigraphie de Nath-Sakura.

Prix Ombre et Lumières : Un tirage exceptionnel de Marc Dubord.

Prix du public : Un WE en chambre d'hôte à « La villa Elle » à Saint-Cézaire.

Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres non primées.

**Pour tout renseignement :** [concoursphoto@polychromes.fr](mailto:concoursphoto@polychromes.fr)